COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 26 septembre 2026

Une convention pour sécuriser le réseau THD en Isère

Le Président du Département Jean-Pierre Barbier et la Préfète de l'Isère Catherine Séguin ont signé ce matin au Congrès des Maires, qui s'est tenu à Alpexpo, la Convention pour la sécurisation du réseau Très Haut Débit (THD) de l'Isère. Cette convention, cosignée par la Gendarmerie nationale, la Police nationale, les Procureurs de l'Isère, le Délégataire de service public (DSP) THD38 et les fournisseurs d'accès internet (Orange, SFR, Free, Bouygues), vise à engager, sans délai, l'ensemble des parties sur des actions concrètes, destinées à sécuriser les bâtiments techniques centraux (NRO), et plus largement le réseau de fibre optique, au sein de la zone du réseau d'initiative publique (RIP).

Entre 2016 et 2025, le Département de l'Isère a porté le développement d'un Réseau d'initiative publique (RIP) en Isère afin de raccorder au Très Haut Débit les 92 % du territoire hors AMII (voir plus bas). Dans ce cadre, le Département a notamment réalisé directement les travaux du réseau structurant, en construisant les locaux techniques, appelés Noeuds de Raccordement Optique (NRO).

Ces locaux techniques, dont le délégataire THD38 assure l'exploitation, sont utilisés chaque jour par les techniciens-raccordeurs, sous-traitants des opérateurs commerciaux pour assurer le raccordement ou le service après-vente de leurs clients. Or, des actes de dégradation sont régulièrement constatés, provoquant des perturbations importantes pour les usagers, des coûts de remise en état et une plus forte vulnérabilité du réseau.

C'est pourquoi l'État et le Département de l'Isère, ont proposé la signature d'une convention visant à engager l'ensemble des parties sur des actions concrètes, destinées à sécuriser durablement ces bâtiments techniques, et plus largement le réseau de fibre optique.

Par la signature de cette convention, l'ensemble des parties partagent l'ambition commune de renforcer, par une action coordonnée, la protection et la robustesse du réseau THD de fibre optique, dans l'intérêt des usagers et de la continuité du service public numérique. Cette dynamique collective s'appuie sur la vigilance, la prévention et la poursuite des atteintes pouvant affecter les infrastructures.

Contact presse
Bureau de la Communication Interministérielle
pref-communication@isere.gouv.fr
@Prefet38 prefet38 Prefet38 Préfecture de l'Isère
Préfecture de l'Isère 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr

Cette convention propose notamment de :

- clarifier les modalités d'accès aux bâtiments et de renforcer la sécurité de ces sites notamment par de la vidéosurveillance ;
- augmenter le nombre d'audits et contrôles réalisés sur la chaîne de sous-traitance et responsabiliser la filière ;
- poursuivre grâce à un dépôt de plainte systématique les auteurs, personnes physiques ou morales ;
- installer une gouvernance pour le suivi de ces actions et leurs effets sur la base d'indicateurs partagés et factuels.

Un peu d'histoire

À ce jour, plus de 458 000 prises FTTH ont été déployées ! C'est un chantier colossal qui a débuté en 2016 et s'est achevé en 2025 : développer le Réseau d'Initiative Publique (RIP) en raccordant au Très Haut Débit 466 communes, soit 92 % du territoire. Un chantier de déploiement de la fibre optique digne du raccordement au réseau téléphonique, en un temps bien plus contraint : 10 ans au lieu de 100 ! Il répondait à un objectif, celui de permettre à tous les Isérois, quel que soit leur lieu de vie ou leur activité, d'avoir accès à la même qualité de débit internet. Une course contre le temps pour répondre aux enjeux essentiels d'équité territoriale, d'attractivité, et de développement économique et touristique des zones rurales et péri-urbaines.

Pour rappel, en 2010, l'Etat avait confié une première phase de déploiement de la fibre optique aux opérateurs privés, dans les zones dites d'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII), des zones denses en population, ce qui leur permettaient d'être rentables pour les opérateurs. En Isère, il en existe 4, représentant 46 communes : une partie des agglomérations de Grenoble et Vienne, les villes de Voiron et de Bourgoin-Jallieu, soit 8 % du territoire isérois.

Un projet à un demi-milliard d'euros (près de 520 M€ exactement), réparti entre un total de 225 M€ de fonds privés par THD38 et près de 300 M€ de financements publics. L'État a participé au financement du déploiement du THD à travers le plan France Très Haut Débit, à hauteur de 97,5 M€, le Département à hauteur de 80 M€, la Région à hauteur de 68 M€, les Communautés de communes iséroises à hauteur de 46 M€ et le Feder à hauteur de 4 M€.

Contacts Presse
Département de l'Isère - Claire Martin : 06 86 69 98 01 - claire.martin@isere.fr
Préfecture de l'Isère - pref-communication@isere.gouv.fr